

## Le coup de pouce financier du Département pour que les enfants puissent découvrir les sports nature

Afin de soutenir les structures d'activités de pleine nature, fortement touchées par la crise sanitaire, le Département propose **une aide exceptionnelle de 40 €** à destination des **6/17 ans** pour les inciter à pratiquer **une activité de plein air**. 5 structures de plein-air de Terres de Nacre participent à l'opération.

### Un soutien à la filière des sports de pleine nature

En plus des aides déjà mises en place pour accompagner les associations sportives et les centres équestres, le Département du Calvados a souhaité renforcer son action en faveur de la filière sportive et en particulier en faveur de **la filière des sports de pleine nature**. Dans le cadre de son plan de relance, le Département du Calvados a ainsi créé un **fonds d'aide exceptionnel** destiné à **dynamiser la fréquentation et l'activité** des structures de sport de pleine nature.

### Un bon de 40 € pour les 6-17 ans

Le Département consacre **200 000 €** à ce dispositif inédit, **sous la forme de bons de 40 €** à présenter à la structure partenaire. Peuvent ainsi être financés des **cours ponctuels**, des **stages** à la journée ou semaine. Grâce à ce dispositif, le Département apporte son soutien non seulement aux structures de sports nature, mais également aux familles. Ce bon de 40 € est utilisable une fois, déductible de la facture. Une famille peut formuler **plusieurs bons, à raison d'un par enfant**. Cette aide est attribuée **sans condition de revenu**.



©N Papouin

### Les activités éligibles

- Terrestres : équitation, VTT, fat bike, randonnée, course d'orientation, escalade, via ferrata, trail, raids multisports, triathlon, tir à l'arc, golf, marche nordique, géocaching...
- Nautiques : canoë-kayak, voile, char à voile, stand up paddle, planche à voile, plongée, surf, kitesurf, nage en eaux libres, sauvetage aquatique, pêche...
- Aériennes : cerf-volant, parapente, vol à voile, deltaplane, aéromodélisme, montgolfière...

## Les prestataires de sports de loisirs éligibles en Terres de Nacre

- école de voile de Courseulles
- Courseulles Equitation
- écuries du littoral, Saint-Aubin-sur-mer
- Voiles de Nacre, Langrune-sur-mer
- Luc Yacht Club

La carte interactive du Calvados présentant les différents partenaires de l'opération est disponible sur [www.calvados.fr/coup-de-pouce-sports-de-nature](http://www.calvados.fr/coup-de-pouce-sports-de-nature) .



©N Papouin

## En pratique

La demande est à effectuer **en ligne** sur [www.calvados.fr/actu/coup-de-pouce-sports-de-nature](http://www.calvados.fr/actu/coup-de-pouce-sports-de-nature) **entre le 7 octobre 2020 et jusqu'au 31 août 2021**, dans la limite de l'enveloppe disponible. Une notification est ensuite envoyée par mail correspondant à un bon de 40 € pour une activité, à présenter à la structure qui déduit cette aide de sa facture.

## Contacts

### Direction de l'Éducation, Jeunesse et Citoyenneté - Service Sport et vie associative

23, 25 boulevard Bertrand  
14000 Caen  
02 31 57 13 91  
[sportassociation@calvados.fr](mailto:sportassociation@calvados.fr)

### Mathilde Lelandais

Relations presse  
Office de tourisme Terres de Nacre  
[mathidel@terresdenacre.com](mailto:mathidel@terresdenacre.com)